



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

Résolution n°1 – Présentation et Approbation du rapport moral de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport moral de l'Association Gîtes de France des Pyrénées-Orientales, portant sur l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ledit rapport

Résolution n°2 – Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport d'activité portant sur l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ledit rapport.

Résolution n°3 - Présentation des comptes de l'exercice 2022, présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial portant sur les conventions règlementées et approbation des comptes

Après avoir entendu les rapports sur les activités et la situation financière et morale de l'association et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2021, l'assemblée générale approuve les comptes de l'association faisant apparaître un résultat excédentaire de 41600 €.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, l'assemblée générale approuve les termes de ce rapport.

Résolutions n°4 - Affectation du résultat 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'Association de l'exercice clos au 31/12/2022, soit un résultat excédentaire de 41600 € à son compte "report à nouveau".

Résolution n°5 - Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale donne aux administrateurs et membres du bureau de l'association quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022.

Résolution n°6 - Présentation et vote des cotisations 2024

Reconduction à l'identique du calcul et du montant des cotisations 2023 pour l'année 2024. Réduction de 60€ pour les propriétaires d'hébergements agréés en 2023.

Après avoir entendu le projet de cotisation 2024, l'assemblée générale approuve les termes de ce projet.



GÎTES DE FRANCE
Partageons des moments uniques

Résolutions n°7 - Présentation et vote du budget prévisionnel 2023

Après avoir entendu la synthèse et le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2023, l'assemblée générale approuve les termes de ce projet.

Résolution n°8 - Election des membres du Conseil d'Administration

Le président rappelle à l'assemblée générale qu'il convient de procéder au renouvellement des mandats des administrateurs ci-après nommés : Mme Nicole Bastide, M. Jean-Pierre Galté, Mme Claude Guisset, Mme Michèle Henry, M. Marc Vidal.

Par ailleurs, Mme Nathalie Aubrun, n'étant plus adhérente à l'association, a perdu son mandat d'administratrice depuis le 1^{er} janvier 2023.

6 postes sont donc à pourvoir.

L'assemblée générale prend acte des élections.

Résolution n°9 - Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président ou à toute autre personne qu'il mandatera pour remplir les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.